

organiste aussi éprouvé que l'était G. Th. I. de Lafontaine (v. fasc. VII) avait, lui aussi, et pendant 24 heures, sympathisé avec la Révolution belge, surtout après la nomination du prince d'Orange aux fonctions de gouverneur général. C'est d'ailleurs au futur gouverneur du Grand-Duché que nous devons tous ces détails, d'après une lettre qu'il adressa le 31-10-1830 à J.-B. Thorn (28).

Thorn, élu le 3-11-1830 au Congrès national pour le district de Luxembourg par 755 des 1.628 électeurs inscrits, assista à la première séance qui eut lieu à Bruxelles le 10-11-1830 ; mais il s'y tint coi (29). Toutefois, il fut, avec 23 députés belges, le seul député luxembourgeois à voter le 23 novembre contre l'exclusion de la Maison d'Orange-Nassau du trône de Belgique, probablement parce qu'à ce moment il croyait encore — avec beaucoup d'autres — qu'une simple séparation administrative des provinces méridionales d'avec les provinces septentrionales pourrait arranger les choses (30).

Le protocole de la Conférence de Londres du 20-12-1830 déclara dissoute « l'union entre la Hollande et la Belgique », mais réaffirma les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique avaient sur le Luxembourg. Comme bien l'on pense, le gouvernement de Bruxelles réagit avec tous les moyens contre l'ordre d'évacuer le Grand-Duché.

De son côté, J.-B. Thorn, pour tranquilliser ses amis politiques, fit répandre une lettre datée du 4-1-1831, dans laquelle il dit notamment que le Protocole de Londres avait pour but « de déterminer le Congrès de la nation belge à prendre pour roi le troisième fils du prince d'Orange » (le prince Henri, futur stadhouder au Grand-Duché) ; la lettre exprime également la certitude que le roi des Pays-Bas ne voudra pas reprendre le Grand-Duché de force et que « l'affaire se terminera au pis par un sacrifice pécuniaire » (31).

Cette certitude exprimée par Thorn ne l'empêchera pas d'arriver le 6-1-1831 à Arlon, accompagné de J.-B. Nothomb et d'une centaine d'hommes devant former le noyau d'un corps de volontaires dont le but sautait d'autant plus aux yeux que le lendemain Thorn et Nothomb firent afficher jusque dans la ville de Luxembourg une proclamation contenant entre autres ce passage : « Nous sommes autorisés à vous déclarer, au nom du Gouvernement et du Comité diplomatique, que vos frères des autres provinces ne vous abandonneront jamais, et qu'ils ne reculeront devant aucun sacrifice pour vous conserver dans la famille belge. » (32)

Le 3-2-1831, le duc de Nemours était élu roi des Belges par 97 voix contre 74 accordées au duc de Leuchtenberg et 21 à l'archiduc Charles d'Autriche. Mais lorsque — à la suite du refus de l'Angleterre de voir un prince français occuper le trône de Belgique — Louis-Philippe, à la date du 17 février, dut déclarer à la délégation belge « qu'il se voyait dans la nécessité de sacrifier ses ambitions de famille à la sécurité de la France » (33), il fallut remettre toute la question dynastique sur le métier.

Comme J.-B. Thorn était de ceux pour qui — la maison d'Orange-Nassau une fois exclue — le duc Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha était « the right